

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2024

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 84

présenté par
Mme Bonnet

à l'amendement n° 53 de Mme Valentin

APRÈS L'ARTICLE 3 BIS

Substituer aux mots :

« qui estime »,

le mot :

« détaillant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision rédactionnelle. Il s'agit de savoir précisément combien chaque département aura touché afin de mener à bien les missions de médiation sociale.